

**Mémoire de la Coalition Eau Secours!**  
**présenté à la Commission sur les enjeux énergétiques du**  
**Québec : *De la réduction des gaz à effet de serre à***  
***l'indépendance énergétique du Québec***

***Automne 2013***

## MÉMOIRE de la Coalition *Eau Secours!*

Pour la Coalition *Eau secours!*, qui rejoint plus d'un million et demi de personnes, et dont la mission est revendiquer et promouvoir une gestion responsable de l'eau dans une perspective de santé publique, d'équité, d'accessibilité et de défense collective des droits de la population, l'eau doit être notre priorité absolue.

Car, pour paraphraser un texte connu, le Québec ne vit pas de pétrole, mais d'eau.

La Coalition désire être entendue parce que l'eau, première ressource naturelle du Québec, est trop souvent oubliée lorsqu'on aborde les questions énergétiques. Elle est pourtant essentielle à presque toute production d'énergie : hydroélectricité, fracturation hydraulique, production de pétrole, etc. et elle est menacée par le transport des matières dangereuses et par l'inefficacité de nos lois provinciales de protection de l'eau et de l'environnement.

Tant qu'on n'aura pas l'ensemble de règlements de protection de l'eau promis par la politique de l'eau énoncée il y a dix ans et dont seulement la moitié a été mise en vigueur ;

tant que le gouvernement n'aura pas priorisé les usages de l'eau de façon à ce qu'elle soit utilisée d'abord et avant tout pour la consommation humaine et pour la survie des écosystèmes ;

tant qu'on n'aura pas réalisé la cartographie des nappes phréatiques du Québec, de leur étendue, de leur volume et du temps qu'elles mettent à se régénérer, de façon à pouvoir les protéger adéquatement ;

tant qu'il n'y aura pas plus d'expertise, de surveillance et d'inspections des rives, des puits, des rivières et des canalisations d'eau aux abords des sites d'exploitation ou d'exploration d'hydrocarbure ;

tant qu'il n'y aura pas plus de collaboration et d'échanges entre les ministères de l'environnement, des ressources naturelles, des transports et de la santé, de sorte que les informations pertinentes au sujet des contaminations et des risques de contamination soient constamment échangées entre les intervenants ;

tant qu'on n'aura pas mis de côté définitivement le principe de l'autorégulation des compagnies parce qu'il a prouvé son aberration à plusieurs reprises, au détriment des populations, des gouvernements et des écosystèmes ;

tant que les mines seront les premières à pouvoir s'approvisionner en eau en cas de pénurie et ce, avant les hôpitaux et les écoles ;

tant que les lois de l'eau et de l'environnement ne seront pas révisées pour permettre au gouvernement d'agir rapidement en cas de déversement ou de contamination dans les lacs, rivières, puits et canalisations d'eau ;

tant que des mesures strictes en cas de déversements de produits toxiques ne seront pas édictées, adoptées et mises en vigueur, avec obligation pour les compagnies de posséder des garanties financières et un plan d'urgence ;

tant que des mesures réglementaires infligeant de réelles peines sous forme d'amendes et d'emprisonnement pour les contrevenants ne seront pas adoptées ;

tant que les compagnies responsables de désastres qui affectent l'eau ne seront pas obligées de payer les dégâts qu'elles causent aux populations, à l'environnement et aux écosystèmes :

tant que les Québécois seront obligés de payer pour la décontamination des fleuves, des rivières, des reuisseaux, des lacs, des étangs et des puits que des compagnies de production ou de transport d'hydrocarbures irresponsables auront pollué ;

tant qu'on ne connaîtra pas tous les produits chimiques et la dose utilisée dans l'eau de fracturation, de manière spécifique et complète pour chaque opération de fracturation ;

tant qu'on ne prouvera pas, hors de tout doute, que l'utilisation, le transport, la disposition de ces divers produits chimiques et des eaux contaminées, ne pourra, en aucun cas, polluer toute eau pouvant être destinée à la consommation humaine ;

tant que la santé d'animaux domestiques ou sauvages pourra être mise en péril par le contact ou la consommation de cette eau contaminée ;

tant qu'on n'obligera pas les compagnies à récupérer en totalité, à nettoyer, à assainir l'eau utilisée en cours d'exploration et de production ainsi qu'à réutiliser cette eau pour fracturer la roche et en retirer le pétrole et le gaz qu'elle emprisonne ;

tant qu'on n'aura pas vidé et nettoyé les bassins de décantation laissés à ciel ouvert sur le territoire ;

tant que les oléoducs vieillissants ou défectueux menaceront les rivières, les ruiseaux, les lacs et les puits sous lesquels ou près desquels ils passent ;

tant que les compagnies d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures ne seront pas obligées par des lois et des règlements contraignants de restaurer les sites qu'elles ont utilisés, explorent ou exploitent dans un délai raisonnable, et lorsqu'elles les quittent ;

tant que les sites orphelins d'enfouissement des déchets ne seront pas interdits et les compagnies, obligées de nettoyer et de décontaminer adéquatement après leur départ ;

la Coalition *Eau secours!* dira NON à l'exploration et à l'exploitation du pétrole et des gaz de schiste sur le territoire du Québec.

En conséquence,

La Coalition *Eau Secours!* RECOMMANDE instamment au gouvernement, dans le cadre de l'adoption de sa politique énergétique :

- de favoriser d'abord l'économie d'énergie et l'efficacité énergétique ;
- de favoriser ensuite le développement des sources d'énergie renouvelables déjà disponibles qui exercent le moins de pression sur la ressource en eau : la biométanisation des déchets, l'éolien et le solaire, par exemple ;
- de favoriser le développement de nouvelles sources d'énergie renouvelables ;
- de réviser les lois de l'eau, de l'environnement et des mines pour hiérarchiser les usages de l'eau : il faut que la consommation humaine soit en tête de la liste des priorités, suivie de près par la consommation animale, végétale et industrielle, loin devant l'usage pour l'extraction d'hydrocarbures ;
- et de protéger autant que faire se peut nos sites patrimoniaux et nos paysages, de sorte que les divers types de production d'énergie (solaire, hydro-électrique, éolien, fossile) et les gestes requis pour distribuer cette énergie (transport ferroviaire, routier, par câble, par oléoduc) soient suffisamment réglementés pour assurer l'innocuité et l'intégralité des plans d'eau, des rivières et des canalisations.

La Coalition *Eau Secours!* demande enfin un moratoire sur tout captage d'eau souterraine pour fins commerciales ou industrielles tant que les connaissances au sujet de nos nappes d'eau ne permettront pas de savoir la quantité d'eau dont nous disposons pour les usages municipaux et pour la population ; elle demande également d'encadrer ces captages par une réglementation stricte.